vingt ans par les discours des membres du parti libéral. Nous devrions réserver dans les régions minières une certaine proportion de ces terrains pour ceux qui font de l'exploitation minière, pour les individus qui s'en vont dans ces localités. Cette réserve appartiendrait au public et serait destinée à l'aider dans le développement du pays.

Nous devrions chercher à utiliser l'autre moitié de manière à rembourser le Trésor des frais que lui occasionne l'administration publique en lui versant le revenu provenant de ces ressources.

D'après ce que nous pouvons voir le Gouvernement n'a fait aucun effort pour savoir s'il serait possible de mûrir un projet qui, dans le but d'obtenir un tel revenu, assurerait la création de cette réserve, fermée au public par les règlements sur les mines.

Nous n'obtiendrons certainement pas un revenu de Mackenzie et Mann en vertu du présent traité et à même les ressources nationales dont nous sommes sur le point de nous départir.

Je suggère au Gouvernement l'idée qu'une compagnie pourrait être organisée dans le but d'exploiter les lots alternatifs conjointement avec l'Etat, c'est-à-dire que demain, si le Gouvernement disait: Nous allons créer une compagnie et lui donner le droit d'extraire les richesses minières de ces lots alternatifs avec le concours et pour le bénéfice de l'Etat, un représentant du Gouvernement faisant partie du conseil d'administration avec mission de se renseigner sur ce qui serait fait, le fonctionnaire chargé de la perception du revenu de l'intérieur surveillant les opérations, je prétends qu'une telle compagnie pourrait être organisée avec un capital de vingt millions de piastres, laquelle donnerait au Gouvernement la moitié des bénéfices de ses opérations à titre de revenu public.

Si vous alliez en Angleterre avec une proposition comme suit et si vous disiez: Voici une concession obtenue du Gouvernement, permettant de faire l'exploitation minière pour l'avantage de ce dernier, à condition de donner la moitié des bénéfices qui découleront des opérations de cette compagnie; vous pourriez dès demain organiser une compagnie parmi les gens qui ont des capitaux à placer et y trouver un capital de vingt-cinq millions de piastres pour mettre le projet à exécution.

Tout en partageant les bénéfices avec l'Etat, les intéressés comprendraient qu'il n'y a pas de spéculation illicite au tond de l'affaire, et sauraient que le Gouvernement y serait représenté. L'Etat ayant un intérêt commun avec celui d'une compagnie de ce genre et à ces conditions, les sociétaires ne douteraient pas qu'ils seraient traités avec tout autant de justice que l'Etat lui-même, et alors si le placement ne paraissait pas très rémunératif, il leur apparaîtrait du moins comme étant le plus sûr. Je dis donc que cette idée est praticable.

Il est impossible pour le Gouvernement de faire de l'exploitation minière pour son propre compte. Ce ne serait pas une oné-

ration profitable.

Il ne scrait pas sage d'offrir en vente nos terrains miniers comme nous l'avons fait pour nos terres arables dans la province du Manitoba, pendant l'effervescence de spéculation qui s'est produite là-bas, car alors il se formerait immédiatement une coalition parmi les acheteurs comme la chose est arrivée dans ces circonstances-là, alors que la terre ne rapportait que deux piastres et cinquante-cinq sous seulement l'acre, soit cinq sous de plus que le prix fixé par le Gouvernement. La même chose se produirait ici dans le cas où les terres seraient offertes en vente.

Mais un projet comme celui que j'ai formulé et suggéré au Gouvernement serait, d'après ma connaissance des affaires, tout à fait praticable et pourrait produire, lorsqu'il serait en pleine opération, un revenu d'un million ou un million et demi par année, en supposant toujours que les lots miniers seraient réservés, comme la chose est faite pour nos terres portant des numéros pairs et impairs, les numéros pairs étant accessibles au public, les numéros impairs réservés pour la production d'un revenu destiné à être versé dans le Trésor public.

· Avec la proposition maintenant soumise, il n'y a rien pour empêcher Mackenzie et Mann d'ouvrir un bureau à la tête de leur voie ferrée et d'émettre des permis pour exploiter les mines sur la base d'un impôt de 10 pour 100, et d'empocher 9 pour 100 sans risquer un seul dollar.

L'honorable M. MILLS: Est-ce que l'honorable sénateur suppose qu'il pourrait attirer une population dans cette contrée avec la seule perspective d'y travailler à